

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des **travaux de création des réseaux d'assainissement + voirie réalisés par la Société COLAS.**

ARRETONS

Article 1^{er}

Une modification de circulation sera mise en place **à partir du 15/01/2019 pour une durée de 136 jours calendaires.**

Les travaux auront lieu **rue Jules Ferry et avenue François Mitterrand à SPYCKER (59380). La vitesse est limitée à 30 km/h.**

Une interdiction de circulation est prévue du 15/01/2019 au 25/01/2019 et du 25/03/2019 au 05/04/2019.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux.

Un itinéraire de déviation est mis en place par la rue Pasteur.

Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer cette interdiction, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- - L'entreprise COLAS

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 8 janvier 2019.

Le Maire,
M. Jean-Luc GOETBLOET

